

L'insécurité linguistique: quelques réflexions*

Dans le cadre d'une enquête de Bernard Laks en 1977, Jean-Pierre, élève de classe ouvrière, décrit son français comme étant aussi mauvais que le français arabe (Bourhis 1997 : 311) : « Il faut savoir quand même ton français, si c'est du français arabe, t'es dedans. A l'école je suis nul, alors je suis dedans. » Un tel commentaire démontre nettement le statut inférieur attribué à une variété de français — l'accent arabe des immigrants — utilisée par Jean-Pierre à titre de comparaison pour évaluer sa propre langue. De plus, il fait preuve du malaise ressenti par lui à l'égard de son français qui n'est, selon Jean-Pierre, pas aussi prestigieux que le français de l'Île de France. Dans un contexte linguistique, ce malaise constitue un aspect du phénomène d'insécurité linguistique (IL).

Comment est-il possible que certains locuteurs souffrent d'un sentiment d'insécurité en utilisant leur langue maternelle (première), bien qu'ils se trouvent dans leur pays d'origine ? Pourquoi certaines variétés d'une langue sont-elles considérées comme plus prestigieuses que les autres ? Quelles sont les conséquences d'une telle valorisation ? Et de quelle manière cette insécurité se manifeste-t-elle dans les milieux différents ?

Il semble que deux éléments ensemble aident à expliquer le malaise de Jean-Pierre mentionné dans notre introduction : ceux-ci constituent aussi, d'une manière générale, les conditions préalables pour que puisse s'établir une insécurité linguistique. Le premier concerne les stéréotypes linguistiques et le deuxième l'existence d'une norme linguistique prescriptive. Ayant constaté que tout le monde ne parle pas le même français, Gadet (1992 : 5) déclare que la variation dans une communauté linguistique n'est pas aléatoire. Un aspect de cette variation est qu'on lui attribue une signification sociale exprimée sous la forme de stéréotypes (Noël 1979 : 132; Gadet 1989 : 13). Bien que la forme d'une variété (ou d'une langue) soit par elle-même neutre (Hudson 1996 : 209), il y a des usages que tout le monde considère comme valorisés ou stigmatisés (Gadet 1989 : 13). Lorsque nous exprimons une opinion valorisante ou désapprobatrice sur une variété linguistique, ces opinions se basent en fait sur les locuteurs de cette variété, (Hudson 1996 : 209). « C'est dégradant de parler patois » (Offord 1996 :

* Je tiens à remercier mon professeur et collaboratrice Penny Sewell, ainsi que les deux lecteurs anonymes, de toutes leurs suggestions.

27) et « aussi mauvais que le français arabe » : voilà deux énoncés qui illustrent cette proposition.

De plus, Labov et Bourdieu préconisent qu'il existe en fait toute une hiérarchie de variables linguistiques qui reproduit dans son ordre la hiérarchie sociale des individus — ou des groupes sociaux — qui les emploient (cité *in* Noël 1979 : 132). Ainsi, dans une situation où quelqu'un se sent inférieur du point de vue social — très bas dans la hiérarchie — il pense qu'il parle mal, (Hudson 1996 : 210). Inversement, si une forme est valorisée, c'est qu'elle est associée à l'usage qu'en fait un groupe social dominant. C'est de cette façon que la langue est devenue un marqueur social et un véhicule qui maintient les stéréotypes linguistiques (Bourdieu, cité *in* Noël 1979 : 132–133). L'IL de Jean-Pierre se manifeste donc en partie parce qu'il se sent inférieur sur le plan social — il est de la classe ouvrière — et il a conscience du statut inférieur attribué à sa variété de français.

Cependant, il souffre aussi d'une IL parce qu'il n'a pas la confiance ou la compétence de passer à l'usage plus prestigieux du français standard (FS) de l'Ile de France, qui constitue une norme sociale extrêmement forte (Bourhis 1997 : 310–311; Lodge 1993 : 234–235). Alors que la forme standard représente dans plusieurs pays — telle que la RP (Received Pronunciation) en Grande Bretagne — une norme sociale et exerce par conséquent une certaine pression sur les locuteurs de ce pays, en France la pression de se conformer au français standard — la norme prescrite — provient de toute une idéologie du français standard (Lodge 1993 : 234–235) qui remonte au moins au dix-septième siècle. À l'époque, la notion du « bon usage » — idée introduite par Vaugelas dans les *Remarques sur la langue française* de 1647 (Lodge 1993 : 174–175) et développée à partir de l'Ile de France, lieu de résidence de la cour royale (Bourhis 1997 : 307–308) — signifiait la reconnaissance d'une seule façon de s'exprimer correctement en français. Pendant les siècles suivants et par l'intermédiaire de l'Académie française, l'état français a donné son approbation à une vaste bibliographie prescriptive sur la langue française (Lodge 1993 : 159–162), renforçant cette notion. Ajoutez à cela qu'après la Révolution de 1789, les Républicains poursuivaient avec zèle l'idéologie du français standard pour des raisons politiques très précises : à travers une politique d'unilinguisme s'accomplirait

l'assimilation sociale de la population et la construction d'une république unifiée (Bourhis 1997 : 308–309). Le français standard revêtait des valeurs symboliques de la démocratie et de l'état français; il était vu comme la représentation de l'identité républicaine. Or, cette politique voulait non seulement supprimer les langues régionales, considérées comme une menace pour la République « une et indivisible », mais entraînait aussi une forte valorisation d'une seule variété — le FS — au détriment des autres variétés de français qui étaient réprimées et le sont toujours (Ager 1990 : 71). Le système éducatif centralisé a toujours été le moyen institutionnel le plus puissant pour la promotion de cette norme prescrite, mettant en relief la qualité immuable du standard, tout en minorant les formes non-standard. Il faut dire que cette dévalorisation se fait aussi par le biais d'autres instruments. En effet, de nombreuses instances étatiques, telle que l'Office de la langue française, ont été mises en place pour défendre la langue française et ses normes traditionnelles (Lodge 1993 : 235–237). De plus, au vingtième siècle des gouvernements successifs ont introduit plusieurs projets de loi se rapportant à la langue française, entre autres la loi Toubon de 1994 (Ball 1997 : 209–219). Même si ces mesures visent non seulement les attaques contre la langue française venues de l'intérieur de l'hexagone (Lodge 1993 : 236–237) mais aussi la défense du statut du français comme langue internationale dans un monde de plus en plus anglophone, elles font néanmoins preuve de la préoccupation constante de l'état français et de son engagement ferme pour soutenir une norme nationale. Dans ce contexte, il est peu étonnant que certains maintiennent que les formes non-standard ne sont même pas du français et qu'elles manquent d'une véritable légitimité. « Le français populaire n'est pas vraiment le français » (cité *in* Lodge 1993 : 235).

Il y a peu de doute que cette minoration des variétés non-standard — imposée par l'Etat français — peut pour leurs locuteurs aboutir à une IL. Selon Bourhis, pour beaucoup d'étudiants français locuteurs d'une variété non-standard, cette insécurité se manifeste par une peur paralysante à l'égard du FS, ayant comme résultat des échecs scolaires (Bourhis 1997 : 311). Ceci résume bien la définition de l'IL par Francard (cité *in* Lignée 1996 : 212) selon laquelle l'insécurité linguistique serait : la prise de conscience par les locuteurs d'une distance entre leur idiolecte (ou leur sociolecte) et une langue qu'ils reconnaissent comme légitime parce qu'elle est celle de la classe dominante ou celle d'autres

communautés où l'on parle un français « pur », non abâtardi... ou encore celle de locuteurs fictifs détenteurs de la norme véhiculée par l'institution scolaire.

Or, selon Labov, la définition de l'IL comporte aussi une tendance marquée à adapter ou à ajuster le parler en fonction de la situation, non seulement parce que le locuteur doit employer un registre sociosituationnel approprié — le phénomène de la variation étant désormais reconnu comme un facteur important dans l'interaction verbale des locuteurs en France (Sanders 1993 : 27) — mais justement parce que le locuteur a conscience des jugements sociaux émis à l'égard des formes qu'il emploie (Labov 1966 : 223). Ainsi il utilise par exemple une forme stigmatisée ou non-standard en situation familière mais une forme corrigée en situation soutenue (Gadet 1989 : 25). D'après une recherche entreprise par Ashby et Lodge à Clermont-Ferrand, ce sont les classes sociales supérieures et moyennes qui passent le plus souvent à un style plus valorisé en situation soutenue ("with strangers"), espérant semble-t-il établir (ou rétablir) par cet ajustement linguistique leur position sociale supérieure (Lodge 1993 : 248–249). Par ailleurs, bien que la majorité des sociolinguistes français maintiennent que la France en général n'a pas un système de classes sociolinguistiques prononcé, Bourdieu propose l'existence d'un marché linguistique à chaque échange social (cité *in* Ager 1990 : 141). Profitant de son éducation de qualité supérieure, la classe dominante utilise ce marché en sa faveur parce qu'il lui permet de choisir en fonction de la situation la forme de langue la plus légitime et de retenir ainsi son avantage social et économique. Cette notion de marché linguistique met cependant en relief la différence entre la sociolinguistique d'après la tradition de Labov et celle préférée par les sociolinguistes français. Réfutant l'idée d'un système de classes définies sociolinguistiquement, tout Français — et non seulement certaines couches de la société — peut, selon Bourdieu, utiliser ce marché en sa faveur. Or, d'après la tradition de Labov, tout locuteur est plus ou moins enfermé dans sa situation sociale et seules les personnes capables d'employer à la fois les formes stigmatisées et non-stigmatisées peuvent ajuster leur parler. Comme le démontre l'exemple de Jean-Pierre, la non-maîtrise, en raison de sa situation sociale, du « code élaboré » empêche un locuteur d'ajuster son parler (Lodge 1993 : 249). De plus, pour qu'un locuteur mette en œuvre l'ajustement souhaité, il faut *a priori* qu'il ait conscience d'employer une variété stigmatisée.

En outre, l'ajustement du discours en raison d'une IL se manifeste, selon Labov, aussi parfois par un emploi linguistique hypercorrigé (Gadet 1989 : 25) observable en France selon Bourdieu d'une part, et Ashby et Lodge de l'autre, surtout chez la classe moyenne inférieure (cité *in* Lodge 1996 p.248), c'est-à-dire que le locuteur d'une variété populaire essaie d'utiliser un registre de langue plus formel au risque de s'exposer à un emploi non-grammatical. Par exemple, « Voilà la façon dont nous pensons que la culture *doive évoluer » (Gadet 1989 : 25). Comme l'accès au pouvoir dans la société française dépend considérablement de la maîtrise du FS, on comprend fort bien que le locuteur français peut se sentir contraint de modifier son parler dans cette direction (Lodge 1993 : 238).

Pourtant, étant donné que certains locuteurs expriment une IL à l'égard de leur façon de s'exprimer et que certaines variétés sont très stigmatisées, pourquoi sont-elles toujours utilisées ? Probablement parce que souvent des formes d'un statut inférieur sont employées pour manifester une certaine identité ou l'appartenance à une communauté particulière, ce qui témoigne de l'existence de plusieurs normes linguistiques dans une société (Lodge 1993 : 249). Le même phénomène est relevé pour l'anglais par Ryan (1979 : 145-157) et Trudgill, (1974). Ces normes d'appartenance communautaire ("community norms") exercent aussi une pression plus ou moins forte sur les locuteurs. De cette façon un locuteur qui parle « mal » ou utilise une variété d'un statut inférieur provoquant chez lui une IL, peut se sentir contraint par ses pairs d'éviter tout ajustement et de garder cette variété stigmatisée parce qu'elle confère un certain prestige — et donc une sécurité linguistique — au sein du groupe. C'est ainsi que certains locuteurs lillois expriment une IL en raison de leur emploi d'une variété régiolectale qu'ils décrivent comme un « patois », socialement dévalorisant et inférieur par rapport au FS (Offord 1996 : 27). Mais en même temps, il y a une valorisation du patois lillois dans certains contextes, notamment ceux liés à « sa fonction de cohésion culturelle » (: 29). Ces Lillois peuvent alors être en IL sociale par rapport au FS mais en sécurité linguistique régionale lorsqu'ils participent à une fête locale par exemple. Voilà ce que Nicole Gueunier définit comme le caractère binaire du concept (Gueunier 1994 : 138). C'est-à-dire que l'IL « ne doit pas être dissociée de la sécurité linguistique (SL), tant il est rare que l'on soit [...] à 100% dans l'un ou l'autre état ». De plus, dans certaines régions de France, il y a même des locuteurs qui mettent l'accent sur les formes stigmatisées d'une variété non-standard

(Hawkins 1993 : 80, 82). Cette tendance est par exemple observable à Saint-Tropez où les Tropéziens manifestent par ce moyen linguistique leur besoin de préserver leur identité face à un tourisme de masse (Bouvier, cité *in* Hawkins 1993 : 80). Ceci montre bien que l'IL a aussi des traits positifs car elle peut être « génératrice de dynamisme » comme le suggère Gueunier (1994 : 139) ; il s'agit ici d'un dynamisme linguistique pour assumer une régionalité dans un monde de plus en plus conforme.

Par contre, Ghasarian évoque une situation différente dans une autre île française mais d'un statut différent. A Tahiti — un TOM (territoire d'outre-mer) — le français est aussi la langue dominante mais en raison d'une histoire coloniale contrastante, il n'a pas le même prestige parmi la population polynésienne (Ghasarian 1998 : 12). À l'exception de la population croissante de *demis* d'origine mixte, l'incapacité à pouvoir parler français ne produit, selon Ghasarian, aucune infériorité chez les Tahitiens qui sont fiers d'être polynésiens. De cette façon, on voit clairement comment les statuts inégaux des langues dans un pays multilingue sont étroitement liés aux manifestations de l'IL.

En conclusion, nous avons démontré que l'IL apparaît chez des locuteurs qui pensent qu'ils parlent mal et qui considèrent que leur langue a un statut inférieur. Pour eux, il existe une situation de diglossie entre leur langue et la langue qu'ils pensent devoir employer, bien que cette diglossie puisse se fonder sur une évaluation sociale des langues basée sur des stéréotypes. Dans le monde francophone, l'insécurité linguistique est surtout, et le plus souvent, liée à la pression exercée par la norme prescrite — le français standard — variété d'un statut supérieur et une norme sociale forte. Sa valorisation — officielle ou sociale ou les deux — au détriment d'autres variétés a fait naître chez des locuteurs une IL qui se manifeste par un malaise émotionnel et social mais aussi par des ajustements linguistiques. Néanmoins, étant donné la complexité du phénomène de l'IL — le fait qu'elle n'est pas stable et qu'elle peut exister à côté d'une sécurité linguistique chez le même locuteur — met finalement en relief le dynamisme du phénomène. L'IL est après tout une des variables qui contribuent à l'évolution d'une langue vivante. Comme le constate de Robillard (1994 : 117) : « l'IL est tantôt le moteur, tantôt le frein des dynamiques linguistiques en cours, selon les milieux sociaux, les périodes historiques ».

Références

- Ager, D. (1990) *Sociolinguistics and Contemporary French* CUP : Cambridge
 — (1996) *Francophonie in the 1990s* Multilingual Matters Ltd : Clevedon, Philadelphia, Adelaide
- Aub-Buscher, G. (1993) “French and French-based Creoles : the Case of the French Caribbean” in Sanders *French Today*
- Ball, R. (1997) *The French Speaking World* Routledge : London & New York
- Bissoonauth, A. (1998) « La dimension francophone à Maurice et analyse de l’identité mauricienne » in Marley, Hintze et Parker (eds) *Linguistic Identities*
- Bourhis, R.Y. (1997) “Language Policies and Language Attitudes : le monde de la francophonie” in Coupland and Jaworski (eds) *Sociolinguistic*
- Coupland & Jaworski (eds) (1997) *Sociolinguistics : A Reader*, St. Martin’s Press : New York
- de Robillard, D. (1994) « L’insécurité linguistique en français à l’Ile Maurice » in Francard, M. (dir) *L’insécurité linguistique*
- Francard, M. (dir) (1994) *L’insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques* Vol. II, Cahiers de l’Institut de Linguistique de Louvain : Louvain-la-Neuve
- Gadet, F. (1989) *Le français ordinaire*, Armand Colin : Paris
 — (1992) *Le français populaire*, PUF : Paris
- Ghasarian, C. (1998) “Language Strategies in La Réunion” *Cahiers* 4.3
- Giles & St. Clair (eds) *Language and Social Psychology*, Basil Blackwell : Oxford
- Gueunier, N. (1994) « L’insécurité linguistique méthodologie et construction du concept » in Francard, M. (dir) *L’insécurité linguistique*
- Hawkins, R. (1993) “Regional Variation in France” in Sanders *French Today*
- Hudson, R.A. (1996) *Sociolinguistics* CUP : Cambridge
- Jones, Miguet, et Corcoran (dir) *Francophonie : mythes, masques et réalités*, Editions Publisud : Paris
- Labov, W. (1966) *The Social Stratification of English in New York City* Georgetown University Press : Washington DC
- Lignée, V. (1996) « La Belgique, ce pays qui n’existe pas ? » in Jones, Miguet et Corcoran (dir) *Francophonie*
- Lodge, R.A. (1993) *French : From Dialect to Standard* Routledge : London
- Marley, D., Hintze, M.A., et Parker, G. (eds) (1998) *Linguistic Identities and Policies in France and the French-speaking World* AFLS/CILT : London
- Noël, D. (1979) « Que peut bien être la langue pour de jeunes adolescents ? » in Thibault (dir) *Le Français parlé*
- Offord, M. (ed) (1996) *French Sociolinguistics*, Multilingual Matters, Ltd : Clevedon, Philadelphia, Adelaide
- Ryan, E.B. (1979) “Why do low-prestige language varieties persist?” in Giles & St. Clair (eds) *Language and Social Psychology*
- Sanders, C. (1993) “Sociosituational Variation” in Sanders *French Today*
- Sanders, C. (ed) *French Today*, CUP : Cambridge
- Thibault (dir) *Le Français parlé* Linguistic Research Inc : Carbondale et Edmonton
- Trudgill, P. (1974) *The Social Differentiation of English in Norwich* CUP : Cambridge

Ingrid Wallenborg
 Birkbeck, université de Londres